



L'OBS > CULTURE

"Intime conviction" sur Arte: l'interdiction de diffusion confirmée en appel

Par L'Obs avec AFP

Publié le 28 février 2014 à 21h00

Mis à jour le 02 mars 2014 à 10h00

| Partager |

Paris (AFP) - La cour d'appel de Paris a confirmé vendredi l'interdiction du programme télé et internet d'Arte "Intime conviction", où se joue le procès inspiré de l'histoire du Dr Jean-Louis Muller, alors qu'il a été définitivement acquitté par la justice, selon un arrêt consulté par l'AFP.

La décision confirme l'ordonnance rendue jeudi par une juge des référés, saisie en urgence par le Dr Muller pour atteinte à sa vie privée. Selon l'arrêt de la cour d'appel, les mesures prises par le premier juge "sont strictement proportionnées à l'atteinte commise" et "sont seules de nature à faire cesser le trouble manifestement illicite actuellement subi par M. Muller (...)".

La suite après cette publicité

"C'est une mesure de censure totalement excessive", a déploré l'avocat du producteur, Maha Productions, Me Christophe Bigot, contacté par l'AFP.

Succès d'audience, le téléfilm "Intime conviction" de Rémy Burkelt, avec Philippe Torreton et Camille Japy, a d'abord été diffusé le 14 février sur la chaîne franco-allemande. En parallèle, un site internet prolongeant cette fiction

Fil info

19:00

Marine Le Pen attaque Xavier Bertrand, "un mondialiste"

18:45

Le rappeur américain DMX est mort à 50 ans

18:45

Brésil: Antonio Sena, 38 jours en mode survie dans la jungle d'Amazonie

Tout voir

Les plus lus



1

Le rappeur américain DMX est mort à 50 ans



2

« Possessor », « la Dolce Vita », « Charulata »... Que voir (ou revoir) en DVD et VOD cette semaine

devait permettre de suivre jusqu'au 2 mars le procès du suspect, "le docteur Villers", médecin légiste comme le vrai Dr Muller.

Ce jour-là, l'épilogue devait prendre la forme d'un verdict prononcé par le jury, en parallèle d'un verdict issu d'un vote des internautes. Lors des audiences, les avocats ont révélé que le jury fictif acquitterait le docteur Villers, ce qui ne préjugait pas du vote des internautes.

- 'Télé-poubelle' -

Les avocats de Jean-Louis Muller soulignaient de nombreuses similitudes entre l'histoire de leur client et le film puis le faux procès, ce qu'a retenu la cour d'appel.

Jean-Louis Muller, 58 ans, a été définitivement acquitté en octobre 2013 par la cour d'assises de Nancy de l'accusation de meurtre de sa femme en 1999, après deux condamnations à 20 ans de prison.

Ses avocats, Me Éric Dupond-Moretti et Me Jérémie Assous, pointaient plusieurs fautes: le fait d'avoir omis de préciser que la fiction s'inspirait de l'histoire de leur client et qu'il avait été acquitté, le fait d'utiliser des éléments de sa vie privée sans son accord, ou encore le fait de permettre à des internautes de voter sur son innocence ou sa culpabilité.

"Il s'agit d'interdire une émission de télé-poubelle, peu importe que ce soit sur Arte", a défendu Me Dupond-Moretti lors de l'audience d'appel.

La cour a retenu que l'atteinte à la vie privée du Dr Muller était suffisamment grave pour que la décision d'interdire le programme soit confirmée, une décision rare.

Les avocats d'Arte et de Maha Productions soutenaient eux que les éléments puisés dans les procès du Dr Muller ne faisaient plus partie de sa sphère privée.

Mais pour la cour d'appel, même s'ils ont "été divulgués par la presse lors de sa comparution devant la cour d'assises, ils ne peuvent cependant être licitement repris dès lors que le programme +Intime conviction+ est une oeuvre de fiction, et non pas un documentaire ou un article d'information".

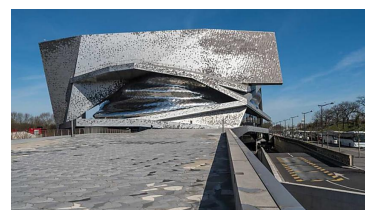
De plus, "l'intérêt pédagogique du programme", en l'occurrence la découverte des rouages de la justice, "n'imposait nullement de baser celui-ci sur des faits réels et récents", ajoute la cour.

Arte et Maha Productions sont également condamnés à verser 30.000 euros à Jean-Louis Muller pour son préjudice, et 10.000 euros de frais de justice.

L'OBS **L'Obs avec AFP**

Contenus sponsorisés par Outbrain |

CONTENUS SPONSORISÉS



PUBLICITÉ Entreprises et marchés
La Philharmonie de Paris
réclame des millions à
l'architecte Jean Nouvel



PUBLICITÉ news_de_stars

PHOTOS - Jean Dujardin : qui sont les femmes de sa vie ?



PUBLICITÉ DS Automobiles

Découvrez DS 7 CROSSBACK E-TENSE 4X4 l'Hybride Rechargeable et configurez le vôtre



PUBLICITÉ Randstad

Vidéo : Milena a sauvé son usine en réagissant rapidement à l'urgence



PUBLICITÉ Withings

Découvrez Scanwatch: un oxymètre de grade médical au poignet



PUBLICITÉ The Financial Mag

[Photos] A 36 ans, voici le salaire annuel de Carine Galli



PUBLICITÉ Correcteur de posture romain

Mal de dos: Enfin une solution qui marche vraiment (faites ceci chaque jour)



PUBLICITÉ Les programmeurs | Liens de

Les salaires des programmeurs en 2021 sont hors de ce monde



PUBLICITÉ La Bourse au Quotidien

[Bourse] Quelles actions acheter en 2021 ?



PUBLICITÉ Dell

Restez productif peu importe d'où vous travaillez avec l'offre Dell Advantage.



Dye Crap claque une partie de « Tekken » sur « My Shits » en...



Le nom de Valéry Giscard d'Estaing ajouté aux musées d'Orsay et de...



PUBLICITÉ Investissements Personnels

Quels domaines produiront les milliardaires de demain ?



Le comédien et metteur en scène Robert Hossein est mort



Pascal Légitimus : « Je n'ai qu'un seul problème dans la vie, celui d'être... »

PARTENAIRES



Cours d'espagnol avec Gymglish.com

CODES PROMO



Accusée d'exhibition sexuelle par des députés LR, Corinne Masiero ne...



Alain Robbe-Grillet est mort



PUBLICITÉ news-people
Mariage de Vincent Cassel et Tina Kunakey : la joie de leurs célèbres invités



PUBLICITÉ Economie et politique
Un avion de chasse américain F35 se tire dessus tout seul !



PUBLICITÉ Doithouses
[Les Fotos] Priyanka Chopra son visage pendant le confinement sans maquillage vaut le détour



PUBLICITÉ La retraite au soleil
Retraite : Avec 320 jours de soleil par an, cette région de l'Espagne est un petit coin de paradis



Alice Cooper : « Etant chrétien, je n'ai pas peur de la mort »



La cérémonie des Molières 2021 « fortement...



Code promo Ouigo

Bons plans Ouigo : Voyagez jusqu'à 50% moins cher qu'avec les autres transports



Code promo OUI.sncf

Code promo SNCF : 5% de réduction vos réservations



Code promo Abritel

70€ de réduction offerts en code promo Abritel



Code promo Air France

Offre Air France: 50€ offerts tous les 300€ de réservation



Code promo Booking

Offre Booking : -15% sur les offres de voyage



Code promo Treatwell

-15% de remise avec ce code promo Treatwell

CARNET D'ADRESSES



BITCOIN POS

Bitcoin PoS takes everything you know and love about ...



WEELODGE

WEELODGE c'est une autre façon de travailler, de ...



L2J Associés

L2J Associés est une société née de l'association de ...



CLUB 4RSE

Le Club4RSE est un think tank transversal et un club ...

Dans la même rubrique

En kiosque





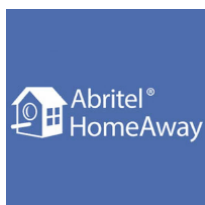
[Lire le magazine](#)

SERVICES



DTV Écouteur Bluetoo... 9.99€

Publicité par Kelkoo.fr



Code promo Abritel

70€ de réduction offerts en code promo Abritel



Sony WH-1000XM4 Ca... 259.99€

Publicité par Kelkoo.fr



Code promo Air France

Offre Air France: 50€ offerts tous les 300€ de réservation



FERCO Crémone serru... 72.28€

Publicité par Kelkoo.fr



Code promo OUI.sncf

Code promo SNCF : 5% de réduction vos réservations



Cours d'allemand
avec Gymglish.com



Cours d'espagnol
avec Gymglish.com

COMMENTAIRES

2 commentaires

J'écris mon commentaire

Publier



loureau

a posté le 01 mars 2014 à 19h56

Non seulement elle ne semble intéresser personne, mais en plus, je doute franchement de l'intérêt "pédagogique" de l'émission ! Les hommes défendant l'affaire, Éric Dupond-Moretti et Jérémie Assous, ont argué dû fait que l'émission reprenait une histoire réelle et atteignait...la dignité de leur client... Moi je dis que cette ambiance sociale avec toute ces séries télévisés "les expert", "section criminel" et autres... Plus ça, "jugé chez vous un mec"c'est malsain ! C'est terriblement malsain tout ça...!! Mais quel plaisir certains ont de rentrer dans la vie privée d'un homme, quel soit fictive ou réelle, ou "s'inspirant de la vie réelle", et de le "juger" de le chopper, et de lui faire "du mal" ... "de la peine" ??? Je sais pas, une réminiscence de l'instinct de chasseur...ceux qui chasse le sanglier doivent avoir les mêmes émotions... Enfin bon, bref, le concept même de l'émission m'exaspère, me gêne, et me fait froid dans le dos Je ne sais pas ce que cela apprend à la population ? ... Se surveiller les uns les autres ? At - tention toi qui me regarde...oui, toi, là, en train de lire ce commentaire, je t'observe ...et...et...et...

Signaler

Répondre



contrast

a posté le 01 mars 2014 à 10h10

Il y a un truc qui ne colle pas.... pour un programme qui aurait fait une très bonne audience, cette interdiction ne semble intéresser personne..

Signaler

Répondre

avoir être faire prendre permettre

Retour haut de page

POLITIQUE

MONDE

ÉCONOMIE

CULTURE

OPINIONS

DÉBATS

VIDÉOS

PHOTOS

[TéléObs](#) [BibliObs](#) ["O"](#) [Rue 89](#) [Newsletters](#) [Services](#) [Index](#) [RSS](#) [Plan du site](#) [Mentions légales](#) [CGV](#) [Copyright](#)
[Publicité](#) [Politique de confidentialité](#) [Gestion des cookies](#) [Contact](#) [FAQ](#)

© L'Obs - Les marques ou contenus du site nouvelobs.com sont soumis à la protection de la propriété intellectuelle